



SUD éducation Loire
20 rue Descours 42000 St-Etienne
06 9562 36 19 - loire@sudeducation.org



À Saint-Etienne, le 19 septembre 2024

Monsieur Thierry Dickelé
Directeur Académique des services
de l'Education Nationale de la Loire

Monsieur le DASEN de la Loire,

Nous vous écrivons ici nos colères et nos craintes quant à la sécurité des élèves et des personnels.

Nous vous rappelons que conformément à l'article L421-1 du code du travail, vous êtes garant de la sécurité des personnels. Vous devez « assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

L'école inclusive manque de moyens humains et matériels. Les classes sont surchargées, les personnels sont épuisé-es. Trop d'élèves sont en attente de notifications MDPH, d'aménagements, ou de place dans des structures adaptées à leurs besoins. Les délais de traitement des dossiers par la MDPH sont beaucoup trop longs et laissent les élèves démunis, sans moyens pendant des mois. Les moyens alloués ne permettent pas une prise charge effective des élèves notifiés. En l'absence de réaction de l'institution, les collègues s'adaptent comme ils et elles le peuvent, seul-es, abandonné-es par la hiérarchie.

Dans ces conditions dégradées, les arrêts de travail se font de plus en plus nombreux.

Face à ce désastre, nombreux-ses choisissent de quitter l'éducation nationale, souvent à regret, pour se protéger.

Par ce courrier, nous vous accusons de manquer à vos obligations professionnelles, nous affirmons que vous mettez en danger les personnels et les élèves.

En maintenant ces conditions inacceptables, vous êtes responsables des accidents de service qui surviennent et surviendront.

Nous exigeons que vous preniez la mesure de la situation et que vous réagissiez en faisant votre travail : assurer la sécurité des travailleuses et des travailleurs dont vous avez la responsabilité.

Vous avez également la responsabilité de faire pression sur la MDPH afin qu'elle traite les dossiers dans des délais raisonnables.

Veillez agréer l'expression de notre attachement à l'école publique et aux droits des personnels,

Simon Caldini,
co-secrétaire de Sud éducation Loire